



28 Rue des Tamarins - Pôle Bois (ZI de Bras-Fusil) BP 124 - 97470 SAINT-BENOIT - Ile de La Réunion -
Tél 0262 94 70 00 - Fax 0262 58 22 94 - cirest@cirest.fr

**COLLECTE DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS ASSIMILES AUX ORDURES
MENAGERES
AVENANT N°
A LA CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE DES ENTREPRISES**

**ENTRE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST (CIREST)
représentée par son Président,**

Dénommée ci-après la CIREST

ET

Madame, Monsieur,

Agissant au nom et pour le compte de

Siège social (Adresse de facturation) :

N° SIRET :

Type d'activité :

Adresse de livraison :

Téléphone :

Courriel :

Dénommé ci-après le bénéficiaire

Vu la convention de redevance spéciale n° XXXX en date du XXXX ;

Vu la demande de modification du volume installé formulée par le bénéficiaire conformément aux termes de l'article 7 de la convention initiale ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT:

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le volume de bacs mis à disposition du redevable conformément à l'article 7 de la convention initiale.

A défaut de retour du projet d'avenant signé dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent document, le redevable sera réputé avoir renoncé au changement de volume.

ARTICLE 2 – MODALITES TECHNIQUES

La CIREST s'engage à reprendre ou à fournir les bacs nécessaires à la collecte des déchets du bénéficiaire, suivant les besoins définis par le présent avenant, à compter de la réception du projet d'avenant signé.

Le bénéficiaire s'engage à signer le bon de livraison permettant d'attester du changement de volume et à respecter la réglementation en vigueur pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire et les termes de la convention de redevance spéciale des entreprises

ARTICLE 3 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU

(date effective de la livraison ou de retrait de bac – à remplir par l'administration)

		Conteneur de couleur gris – vert (collecte des ordures ménagères résiduelles)	Conteneur de couleur jaune (Collecte des recyclables)
Nombre et gabarits des bacs poubelles avant avenant		1x 240 + 1x 360	
Volume total en place avant avenant		600 L	L
Nombre et gabarits des bacs poubelles objet de l'avenant		+1x 660 -1x 240	
Volume supplémentaire de ce jour	+	660 L	L
Volume restitué ce jour	-	240 L	L
Nombre et gabarits des bacs poubelles après avenant		1x 360 + 1x 660	
Volume total de bacs poubelles en place	=	1020 L	L
VOLUME HEBDOMADAIRE COLLECTE		L	L
Volume de la Franchise (collecte hebdomadaire)	-	240 L	120 L
Volume à facturer (V)	=	L	L

ARTICLE 4 – DATE D'EFFET

Le changement de volume prendra effet dans le calcul de la redevance spéciale à la date de réception ou de retrait du bac mentionnée sur le bon de livraison.

Fait à Saint-Benoît, le

Pour la CIREST
LE PRESIDENT

LE BENEFICIAIRE